

ABONNEMENT

Numéro:

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste:

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20 ct
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 DÉCEMBRE 1886

ON PATAUGE

On pataugeait avant-hier, on pataugeait hier, on patauge aujourd'hui, on pataugera demain et l'on continuera à patauger les jours suivants.

Comment voulez-vous qu'on fasse autre chose?

Premièrement, pas de majorité.

Secondement, pas d'hommes.

Rien que des tripoteurs.

Et les tripoteurs sont gens qui se gaignent de l'œil.

Tu veux prendre la queue de la poêle; un moment! Je veux la prendre aussi.

Sous cette République, les portefeuilles ont été surtout des occasions de s'enrichir aux dépens de ces imbéciles d'électeurs.

En a-t-on brassé de ces affaires qui n'avaient rien à voir avec la prospérité nationale!

Ceux qui se sont déjà graissés les pattes voudraient pouvoir se les graisser de nouveau.

Et ceux qui les ont sèches brûlent de l'enfer de se les oindre tant soit peu.

Et tous sont en arrêt devant l'assiette au beurre que le bonhomme Grévy tient d'une main tremblante, craignant que les gourmands ne la cassent.

Et l'on appelle ça une crise ministérielle!

Et des journaux parlent des répugnances des gens désintéressés!

Et d'anciens officiers de ministres congédiés parlent de leurs patrons encore prêts à se sacrifier pour la chose publique!

Quelles bouffonneries!

Un tas de dogues guettant les gros morceaux, voilà ce que représentent les députés républicains.

Ah! si le chef de l'Etat avait un fouet!

Hélas! il n'a qu'un gendre...

LA CRISE

Averses de pluies et de grêle, nuages noirs au dehors, au dedans nuages plus noirs encore et averses de combinaisons impossibles et de paroles inutiles. Hélas! que le pays tout entier ne peut-il assister à cet écœurant spectacle. La République aurait vécu du coup.

M. Grévy a vu M. Floquet, il va le revoir. Il a vu M. Goblet, M. Duclerc, M. Devès, M. Le Royer. On dit même qu'il a eu l'idée de voir M. Boulanger, un comble! Quand il aura tout vu il reverra. Et beaucoup disent qu'il n'en sera pas plus avancé pour cela. Aucun leader appelé ne peut garantir une majorité quelle qu'elle soit sur n'importe quoi. Les groupes ne se réunissent même plus. On laisse toute la responsabilité à M. Grévy. Chez les radicaux l'irritation est très vive contre celui-ci qu'on accuse de faire systématiquement avorter toutes les combinaisons pour imposer finalement le retour de M. de Freycinet. Pauvre M. Grévy! le voilà devenu le bouc émissaire de la République. Il faut bien qu'il commence à gagner son argent.

M. Clémenceau promène dans les couloirs une figure d'enterrement. On ne l'a pas encore fait appeler à l'Elysée même à titre de médecin consultant et ses amis déclarent que si l'on cherche à faire un ministère de gauche républicain, M. Clémenceau le démolira immédiatement. « Nous avons eu trop de patience, disent-ils; cette patience est à bout. » Nous ne sommes pas bien convaincus que M. Clémenceau ait une influence réelle dans la Chambre, mais il est évident que ses facultés de démolisseur, les seules qu'il possède, peuvent être préjudiciables au cabinet.... à trouver.

En somme, rien de fait ni en voie de se faire. M. Floquet retourne à l'Elysée à 5 heures, quelques-uns disent que M. de Freycinet, réprésident d'un cabinet d'affaires, viendra vendredi demander à la Chambre de voter deux douzièmes provisoires et de clore sa session. C'est une solution bâtarde. Elle a des chances pour être acceptée.

5 heures. — Au dernier moment on assure que M. René Goblet serait retourné à l'Elysée sur la demande expresse du Président de la République.

5 h. 40. — Il a formellement refusé la mission de former un cabinet.

5 h. 20. — M. Floquet a quitté la présidence à cinq heures moins un quart pour se rendre également à l'Elysée.

Nous avons souvent entretenu nos lecteurs d'un journal ultra-boulangiste ayant pour titre: la France militaire, dirigé par M. Lavauzelle, qui fut décoré, au 14 juillet dernier, pour services exceptionnels sur la proposition de M. Boulanger. Il paraît que ledit M. Lavauzelle deviendrait, à partir du 4^{er} janvier prochain, directeur du Bulletin officiel du ministère de la guerre, lequel bulletin doit remplacer le Journal officiel militaire, aux termes d'un décret que nous avons publié.

Or, voici ce que nous trouvons dans la France militaire, à propos de la crise ministérielle. Après avoir condamné l'hypothèse d'un cabinet Floquet, en raison de la mauvaise impression qu'il produirait sur la Russie, ce journal ajoute:

« Nous allons à l'anarchie et l'anarchie conduit à la dictature. Finissons-en donc de suite et, pour commencer, prenons un ministère Boulanger. Le seul ministère qui convienne aujourd'hui à la France est un ministère de défense nationale présidé par le ministre de la guerre.

» Évidemment, puisqu'il n'y a plus rien en France, il faut aller à la dictature. »

Pas de commentaire à ajouter.

POURQUOI IL NOUS QUITTE

Les opportunistes et les radicaux accompagnent M. de Freycinet dans sa retraite par un refrain de plaisanteries et de récriminations. Ils ne comprennent pas son attitude. Sa résolution énergique, infrangible, de partir, de quitter le pouvoir, d'abandonner M. Grévy et les députés à leurs

querelles, semble inexplicable. Voici, paraît-il, le secret de la comédie, dans laquelle les sous-préfets n'ont joué que le rôle de comparses.

M. de Freycinet, dans une conversation qu'il a eu ces jours-ci avec un député, lui a dit:

« En ce moment, à aucun prix je ne voudrais reprendre le pouvoir. La situation étrangère est trop difficile, trop grave depuis le commencement de la discussion du budget; nos relations avec les puissances étrangères se sont ressenties des difficultés qu'on me créait à la Chambre. »

Mais la Lanterne croit être suffisamment renseignée pour préciser. Elle dit avoir reçu d'un correspondant de Londres la dépêche suivante:

« L'Angleterre vient définitivement de jeter bas le masque au sujet de son occupation en Égypte.

» Aux demandes plus que justifiées que la France lui adressait avec tous les égards voulus pour ne point blesser l'amour-propre britannique; le cabinet anglais a péremptoirement fait comprendre à M. Waddington qu'il n'était nullement disposé à admettre ou à discuter une date quelconque d'évacuation.

» Mais ce qui ajoute à la gravité de cette réponse, pour ainsi dire prévue, c'est que le cabinet anglais a cru devoir compléter cette déclaration par le refus catégorique d'écouter, même éventuellement, toute proposition pouvant avoir trait à la neutralisation du canal de Suez, sous prétexte du maintien de la libre communication avec son empire indien.

» Dans les cercles politiques bien informés de Londres, on prétend que ce refus catégorique de l'Angleterre provient de ce que les ouvertures faites par la République française aux autres puissances continentales, pour hâter la solution de la question égyptienne dans l'intérêt commun de l'Europe, sont restées sans réponse.

» Si ces informations sont vraies, ce qui est malheureusement probable, vu l'état actuel de l'Europe, on ne peut se dissimu-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

— Ma mère! dis-je d'une voix faible, étranglée, étouffée.

Elle tressaillit, puis se mit à trembler de tous ses membres et retomba sur sa chaise. Je me jetai à ses genoux, je pris ses mains qu'elle m'abandonnait; je lui demandai pardon. Je pleurais, je sanglotais. Elle me regardait d'un oeil morne, vague, presque hébété.

— Ah! oui, dit-elle, comme se rappelant, c'est moi...

— Qui... c'est moi... qui vous ai tant fait souffrir... Oh! je suis un misérable!... Je n'ai pas songé à vous! Non père... on m'a dit... Il est là-bas, n'est-ce pas? dans la chambre de Louise... Mais il va mieux?...

— Non, dit-elle d'une voix calme, il va mourir!

— Il va mourir?...

Je me redressai vivement, et laissai éclater mon désespoir.

— C'est moi qui l'ai tué, m'écriai-je; c'est mon crime. Oh! je suis un infâme!

Puis, je revins à ma mère, qui gardait le même calme, la même immobilité effrayante.

— Non, ce n'est pas vrai, c'est impossible! tu l'alarmes à tort. Il doit y avoir encore de l'espoir... Oh! je l'en supplie, ne t'afflige pas avant l'heure; dis-moi que tout n'est pas perdu...

Elle secoua la tête, et elle répéta simplement:

— Il va mourir!

Et elle disait cela sans émotion, sans une larme, comme s'il se fût agi d'une chose indifférente. Oh! quel vent de malédiction avait donc passé là pour qu'il n'y eût plus une larme dans ces yeux, plus un battement dans ce cœur? Et moi qui m'attendais à des reproches, à des cris, à des déchirements... C'était bien pis!

Je me relevai, égaré, brisé de douleur.

Ma sœur entra, venant de l'autre chambre. Elle hésita un instant à me reconnaître, puis elle poussa un léger cri, me sauta au cou; et nous nous tîmes longtemps embrassés, pleurant tous deux.

Ma mère, sans rien dire, s'était levée; elle avait pris un des linges et une bouilloire qui était auprès du feu, et se dirigeait vers l'autre chambre.

— Laisse, mère, dit Louise en la retenant; c'est

moi qui vais appliquer le sinapisme.

— Non, dit ma mère, c'est moi.

Je restai seul avec Louise.

— Ma bonne sœur, lui dis-je, que s'est-il passé ici? Ma mère ne me reconnaît plus!... Toi, du moins, tu m'as embrassé!...

Ce qui s'était passé, je ne le soupçonnais que trop. Ma sœur me le dit avec des ménagements qui ne pouvaient, hélas! me faire illusion, mais dont je lui sus gré:

« La nouvelle avait circulé deux jours dans le pays, sans que personne de ma famille en sût rien. Enfin, Antoine l'avait apprise. Mon père, à qui il en avait parlé, avait tressailli et était devenu tout pâle; puis il avait haussé les épaules, en disant: « Allons donc! est-ce que c'est possible?... » Cependant, il n'y avait plus moyen de douter: des gendarmes rôdaient dans le pays en ayant l'air d'observer la maison; le bruit s'accroissait; les journaux parlaient de mon crime et de ma fuite! Alors ma mère et ma sœur avaient crié, pleuré. Mon père, lui, n'avait pas dit un mot, n'avait pas versé une larme; il était sombre, concentré, humble et farouche. Il allait, la tête basse. Il n'osait plus sortir dans le pays. Il avait des gestes, des propos qui sentaient l'égarément. Il ne mangeait plus, ou si peu! et encore cela l'étouffait. Impossible de le distraire, de le relever; il n'écoutait que sa pensée et sa douleur... Il avait

été ainsi pendant deux mois, s'affaissant de jour en jour. Enfin était venu le procès de Lentague et de Léonce, où j'avais été si terriblement maltraité: il avait parcouru le journal qui donnait le compte rendu de ce procès; puis il l'avait plié tranquillement, en disant: — « C'est bien. » Et un instant après, en passant la main sur son front, il avait ajouté: — « C'est étonnant, je ne me sens pas bien; j'ai un bourdonnement dans la tête, je crois que j'ai la fièvre. » Il s'était couché. Une fièvre lente et sourde le minait, en effet. Le médecin avait prescrit quelques remèdes, mais tout en confessant l'impuissance de son art, et en disant à ma mère et à ma sœur qu'elles pouvaient plus que lui pour le sauver. Elles s'étaient mises à le consoler, à le supplier de vivre, caressantes, pressantes, importunes; à ce point qu'il s'était écrié: — « Je ne puis donc pas mourir en repos! » Telle avait été la seule parole de reproche qu'il eût prononcée. Alors elles ne la tourmentèrent plus. Il prenait docilement les remèdes; mais il s'était rapidement affaibli, et, depuis deux jours, on s'attendait à le voir expirer d'un moment à l'autre... »

— Je veux le voir! m'écriai-je en m'élançant vers la porte.

Ma sœur m'arrêta.

— Non! dit-elle; je t'en prie, cela pourrait lui faire mal, l'achever!

ler que le gouvernement français aura éprouvé un échec sur toute la ligne et l'on affirme même dans ces cercles que la détermination de M. de Freycinet à se retirer du pouvoir est motivée, moins par le vote de la Chambre sur les sous-préfets, que par la défaite de sa politique extérieure dans la question égyptienne.

» En raison de l'insuccès que M. Waddington, notre ambassadeur, a toujours eu dans ses négociations diplomatiques, on considère que sa situation à Londres n'est plus possible, à moins qu'il ne fixe désormais son domicile à son château de l'Aisne, où il est si souvent, du reste. »

Ainsi, la retraite de M. de Freycinet se ferait à cause d'un grave échec diplomatique subi par lui dans la question d'Égypte. La diplomatie républicaine marche d'échecs en échecs; c'est ainsi seulement qu'elle prouve son existence en Europe.

Chronique générale.

La *Petite France*, qui prend ses lecteurs pour des imbéciles, fait tout un article pour établir que c'est la Droite de la Chambre qui est cause et responsable du gâchis où se débat la République.

Cette étonnante bêtise est contredite et démentie par les autres journaux républicains, comme le *Patriote* et la *République française*, qui dénoncent l'Extrême-gauche :

« Il n'y a qu'un mot, dit celle-ci, pour caractériser l'attitude de l'Extrême-gauche, et notamment celle de M. Clémenceau et de ses amis, dans la journée d'hier : elle constitue un scandale qui, depuis longtemps, ait été offert en spectacle au pays inquiet et au parti républicain indigné. »

Soyez « unis », MM. les républicains, soyez « concentrés », et la Droite ne pourra rien contre vous. Mais la Droite est forte, parce que vous êtes aussi incapables d'union que de gouvernement.

On télégraphie de Berlin le résumé suivant d'un article de la *Post*, journal officieux de Berlin :

« L'Europe, dit ce journal, qui se tient en ce moment sous les armes, demande une solution ; elle doit choisir entre le désarmement et la guerre. Une seule nation peut donner le signal du désarmement et on devine laquelle. Quand le feld-maréchal de Moltke demande une augmentation des troupes de la frontière, chacun sait ce que cela veut dire. »

On télégraphie de Vienne le résumé d'un article de la *Nouvelle presse libre* disant :

« Quiconque lit les paroles du comte de Moltke et du général Bronsart demeure convaincu que les autorités militaires allemandes établissent leurs calculs sur la possibilité d'une guerre entre l'Autriche et la Russie, et la France et l'Allemagne. »

Le journal russe le *Novote Vrémia*, faisant allusion à l'augmentation de l'effectif de

l'armée allemande, s'exprime, à la date du 3, de la manière suivante :

« Le moment approche où l'adoption de mesures semblables à celles qu'emploie l'Allemagne sera aussi pour la Russie le meilleur et le plus sûr moyen de maintenir la paix de l'Europe. »

» Nous ne pouvons plus compter sur la combinaison politique connue sous le nom d'alliance des trois empereurs. Il n'en reste plus trace depuis les discours de lord Salisbury, de M. de Kanolky et du comte Andrassy. »

LA FRONTIÈRE ALPINE

On lit dans l'*Événement* :

« On annonce que l'état-major général de la guerre vient d'être informé que l'autorité militaire italienne a entrepris des travaux importants de défense sur notre frontière alpine. »

» Environ 4,800 ouvriers civils auraient été réquisitionnés pour couper les routes au moyen de tranchées qui dissimulent des charges de dynamite. Ces ouvriers travailleraient sous la direction d'officiers du génie italien. »

» De notre côté, on va activer la construction de petits fortins qui commanderont les vallées sud-est de Briançon. »

De nombreuses députations ont visité dimanche le monument érigé, au cimetière de Montparnasse, en l'honneur du lieutenant-colonel Herbinguer.

Parmi les visiteurs, se trouvait M. Boulanger, ministre de la guerre.

Des couronnes ont été déposées au nom de la famille, des camarades de promotion, des officiers, sous-officiers et caporaux du 25^e régiment d'infanterie, et du Jockey-Club, avec l'inscription : « Hommage de respect et d'estime au malheureux et brave lieutenant-colonel Herbinguer. »

Dans le même carré repose le père du vaillant soldat, M. Herbinguer, Pierre, commandant d'infanterie, né le 7 février 1800, décédé le 9 janvier 1880.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 décembre.

La continuation de la crise détermine une certaine faiblesse sur nos rentes : 3 0/0, 83.40 ; 4 1/2 0/0, 109.85.

Le marché des obligations communales et foncières du Crédit foncier reste toujours très animé. On s'occupe plus particulièrement des titres des emprunts 1879, 1880 et 1885 qui n'ayant pas encore atteint le pair se capitalisent à un taux supérieur de 3 0/0. Les titres de cette nature tendent au contraire à se capitaliser à 2 1/2 0/0 comme le démontre la conversion récente de la Ville de Bruxelles. L'action est à 1.442.

On a demandé aujourd'hui l'action de la Société Générale à 476. Le titre devrait être au cours de 500. C'est un minimum pour une valeur de cet ordre, étant donnée surtout l'excellente situation de la Société.

Les achats se continuent sur l'action de la Banque d'Escompte à 557 et 558. Cette Société prend une part considérable dans toutes les grandes affaires qui se traitent sur le marché de Paris. Les résultats attestés par l'amélioration de son portefeuille démontre qu'elle fait preuve d'autant d'initiative

que de perspicacité dans le choix des valeurs qu'elle patronne.

L'action de la Compagnie du Lemberg-Czernowitz reçoit des gouvernements autrichiens et roumains une garantie annuelle de 8,287,173 fr. qui permet d'attribuer à chaque action un revenu minimum de 28 francs.

L'action de Panama est à 420. Les nouvelles reçues de l'isthme sont excellentes.

Les actions de nos Chemins de fer sont bien tenues. Les obligations sont demandées à leurs plus hauts cours.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Saumur.

Incendie des Magasins à fourrages De l'École de cavalerie

Les vastes magasins à fourrages de l'École de cavalerie, le manège Montbrun ont été réduits en cendre cette nuit, ainsi que tous les approvisionnements de foin, pailles, avoines, qui avaient été faits pour tout l'hiver et formaient d'immenses meules tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Hier soir, la sentinelle de service avait pris la garde à 11 heures, et, en arrivant, rien d'insolite, aucune apparence de fumée, aucune odeur de brûlé. La sentinelle qui avait été relevée n'avait rien remarqué non plus.

A minuit et quart, le factionnaire aperçut une légère flamme s'élevant du pied de la meule de foin du centre, au bas de la Levée d'enceinte. S'il avait eu un peu d'eau et une ou deux personnes, peut-être s'en seraient-ils rendus maîtres, et eussent-ils évité le sinistre dont nous avons été témoins cette nuit.

Mais sans ressource, hors de lui, il courut éveiller le concierge du manège Kellermann, et, traversant la place du Chardonnet en poussant des cris désespérés, donna l'éveil au poste de l'École.

Quoique ces premiers cris d'alarme n'eussent pris que de très brèves minutes, la flamme avait gagné tout le flanc de la meule et en atteignait le faite.

Déjà les secours arrivaient de l'École même. Les premiers venus montèrent dans les magasins pour sauver quelques sacs d'avoine.

Le sauvetage n'a pu être de longue durée.

Les flammes menaçaient par une lucarne qui se trouvait vis-à-vis de la meule en feu, et l'ouverture de la porte établit un courant d'air qui facilita d'une façon désespérante l'incendie de l'intérieur. En un clin d'œil, la position ne devint plus tenable ; il y eut confusion, dans le sauve-qui-peut général ; bien des officiers et sous-officiers roulerent les uns sur les autres. Le bruit courut même, parmi les travailleurs, qu'un malheureux cavalier s'était trop aventuré aux étages supérieurs et avait péri dans les flammes. Fort heureusement il n'en était rien : tous les hommes ont répondu à l'appel.

M. le général Danloux, en permission, était à Paris. On l'attend ce soir.

Pendant ces premiers efforts pour ravir aux flammes quelques approvisionnements, le signal était donné en ville, le rappel au feu était battu dans tous les quartiers et le clairon sonnait.

Les pompiers se sont réunis avec le plus grand empressement et les six pompes se sont succédées à de courts intervalles. La population accourait également en foule. M. le lieutenant Muraud a pris la direction du service en remplacement du capitaine Hubert, absent de Saumur.

Hélas ! tout espoir de sauver quoique ce fût était perdu depuis longtemps ; il était impossible de s'approcher du foyer de l'incendie à plus de cent mètres. Les efforts se sont bornés à protéger les écuries qui sont parallèles aux magasins à fourrages, lesquels étaient fortement compromis, ainsi que le manège Kellermann. Tous les chevaux qui occupaient ces écuries ont été emmenés aussitôt et logés un peu partout. Le beau et si complet matériel des télégraphistes a été démenagé également.

Le vieux manège Montbrun, qui se trouvait à l'extrémité ouest des bâtiments incendiés, n'a pas eu la même bonne fortune : cet antique spécimen des constructions de la première École a été la proie des flammes et il ne reste plus que les quatre murailles. Sa charpente, tout en chêne, a été fort longue à se consumer et à s'affaisser. Nul doute qu'il eût été possible de la conserver également, si l'intensité de la chaleur n'avait pas été si grande.

M. Cottineau, sous-préfet de Saumur, M. le Maire, M. le Procureur de la République, M. le Juge d'instruction, M. le Président du Tribunal civil se sont réunis aux officiers supérieurs de l'École de cavalerie, pour leur donner leur concours. M. le Capitaine de gendarmerie et toutes les brigades de Saumur, M. le Commissaire de police assisté de tous ses agents étaient au milieu des travailleurs et présidaient au bon ordre et à la formation des chaînes.

Nous devons le reconnaître, tous ont noblement et courageusement fait leur devoir. Malgré une pluie battante et les bourrasques glaciales qui poussaient des ondes abondantes, les travailleurs ont tenu bon et sont restés jusqu'à 6 heures 1/2 du matin.

Toutes les charpentes étaient effondrées, tous les fourrages brûlaient sur place, et ce soir, à 3 heures, il est encore impossible de tenter d'approcher. On continue toujours à veiller sur les bâtiments environnants, afin qu'un nouveau sinistre ne se déclare pas.

Quelle peut être la cause de cet incendie ? Sans doute une enquête l'établira d'une façon positive. La croyance générale est qu'il doit être attribué uniquement à la fermentation des foin, développée par les quantités d'eau qui tombent depuis huit jours.

Aux premiers cris d'alarme, alors que chacun, sortant du premier sommeil, mettait le nez à la fenêtre, le ciel était partout empourpré des teintes les plus vives, toute la ville était illuminée, le coteau reflétait les plus riches couleurs. De Saint-Florent, on pouvait croire que l'usine de M. de Seignes était en feu ; dans la Vallée, c'est la gare d'Orléans qui paraissait embrasée. Il est certain que le vent qui soufflait du sud-ouest poussait des flammèches assez volumineuses sur l'Abattoir, l'Usine à gaz et la Gare d'Orléans. Le personnel du chemin de fer a préparé ses pompes et a dû rester pour surveiller et protéger les bâtiments et plus spécialement la Gare des marchandises.

A l'Usine à gaz, tout le monde était sur le qui-vive et occupé d'atteindre les flammèches qui pleuvaient sur les gazomètres et pouvaient déterminer une explosion terrible et compromettre pour le quartier. Enfin, à l'Abattoir, chacun avait également à veiller avec soin. La distance de l'incendie, à vol d'oiseau, était cependant de plus de 400 mètres pour l'Usine à gaz et l'Abattoir, et de 800 mètres pour la Gare d'Orléans.

Les pertes ne sont pas connues encore. Cependant on parlait ce matin du chiffre exorbitant de 400,000 francs pour les fourrages et pour les bâtiments de l'École.

C'est la seconde fois que les Magasins à fourrages de l'École de cavalerie ont été la proie des flammes. Le premier incendie a été le dimanche 7 mai 1848, vers 2 heures de l'après-midi. Alors comme aujourd'hui tout avait été perdu, et il n'était resté debout que les quatre murailles. Elles avaient résisté à cette première épreuve, et le Génie militaire n'avait eu qu'à rétablir la toiture et la charpente. Pourra-t-il en être de

(A suivre.)

— Laisse-moi. Je confesserai mon crime : il verra mon repentir, mes larmes, je lui demanderai pardon...

Et, malgré elle, j'entrai.

Je m'arrêtai un instant près de la porte, interdit, oppressé... Je le vois encore, dans le grand lit, à gauche, ce visage de mon père, amaigri, aux rides accusées, d'une pâleur de cire ; l'œil étone et fixe, et perdu déjà dans les profondeurs de la mort... Antoine était penché au chevet, ma mère affaissée près du lit et pressant la main du mourant.

Je fis quelques pas, timide, chancelant, et m'approchai. Ma mère se releva, et sans me regarder, sortit. Antoine sortit avec elle.

J'étais seul, en face de mon père agonisant, en face de cette mort dont j'étais l'unique cause ! Ma poitrine était pleine de sanglots étouffés. Je m'agenouillai au pied du lit, humblement, j'approchai de mes lèvres, j'osai presser dans mes mains fébriles cette forte et loyale main où se sentaient encore les nobles callosités du travail.

— Mon père, murmurai-je, mon bon père, écoute-moi... Pardon !

Il ne sentait ni n'entendait... Je me relevai et me penchai sur lui ; je passai un de mes bras autour de son cou, j'approchai mon visage du sien ; je l'appelai, je le suppliai de me reconnaître.

Cette voix, cette secousse, le tirèrent de son assoupissement. Il tourna la tête lentement, me

regarda, et il y eut un léger tressaillement sur ce visage déjà glacé par la mort : ses yeux se dilatèrent, fixés sur moi, et je baissai les miens.

Je m'accusai en sanglotant, j'épanchai ma honte, mon désespoir, tout mon cœur ! C'était moi qui le tuais ; je le suppliai de vivre ! Il secoua la tête.

— Dieu merci ! murmura-t-il, et sa voix passaît comme un souffle, c'est fini !

Et comme je déplorais mon crime, en disant : « que ne me suis-je tué plutôt que de le commettre ! »

— Oui, dit-il. Maintenant il est trop tard.

— Mais je saurai réparer ma faute, je me réhabiliterai, j'effacerai cette tache imprimée à votre nom.

Il eut un sourire navré.

— Notre nom ! il va s'éteindre avec moi. Portale, si tu veux, mais ne l'inflige pas à ton enfant !

Je venais de rouvrir sa plaie. Il n'était ni noble ni éclatant, ce nom, mais il couvrait deux cents ans de probité, et mon père mourait pour lui.

Que dis-je encore ?... Je ne m'en souviens plus. J'étais en larmes, hors de moi. Je le suppliai, je m'accusai, j'implorai un mot de pardon.

— Je te plains ! murmura-t-il.

Ce furent ses dernières paroles. Une sourde agitation le prit. Ses yeux agrandis devenaient clairs et se voilaient par intermittence ; son souffle s'accélérait. Était-ce la dernière phase de cette

agonie, le suprême effort de l'âme pour se détacher ?... Je poussai un cri d'effroi, j'appelai.

Antoine accourut, puis ma mère, puis ma sœur. Antoine, en passant, m'écarta du lit, et je reculai dans un coin de la chambre, effaré, prêt à défaillir. Je les vois tous trois pressés autour du lit, ma mère et ma sœur tenant chacune une main. Antoine soutenait la tête.

L'agonie arrivait à sa fin. Les yeux se vitraient, le nez s'amincissait, les lèvres décolorées semblaient couvertes d'une poudre blanchâtre, le souffle était plus rare, plus pénible, tiré de plus loin. Enfin un soupir plus prolongé et plus fort s'exhala. Ce fut le dernier !

Antoine lui ferma les yeux. Ma mère et ma sœur, la tête cachée, sanglotèrent sourdement.

Alors, ma douleur, que je m'étais efforcé jusque-là de contenir, éclata. Je me jetai sur ce lit, je couvris de baisers et de larmes ce visage inanimé ; je criais, j'étais hors de moi.

Ma mère s'était laissée tomber sur une chaise près du lit et me regardait. Je me jetai encore à ses pieds, j'embrassai ses genoux.

— Ma mère ! m'écriai-je. Et toi non plus, ne me pardonneras-tu pas ? Ne me diras-tu pas un mot ?

(A suivre.)

même aujourd'hui ? De larges crevasses qui se sont produites dans la muraille sud font craindre une chute.

En 1848, il avait été reconnu qu'une main malveillante avait allumé l'incendie. Heureusement il n'en serait pas de même aujourd'hui.

Depuis ce matin, le public ne cesse de se porter en foule sur le quai de l'Ecole, aux abords des débris incendiés. Déjà des amateurs ont pu se procurer des scories de ce minerai. On sait que dans bien des ménages il en existe encore du premier incendie, et qu'elles sont toujours conservées précieusement depuis près de trente-neuf ans.

Les témoins du sinistre de 1848 se rappellent que, lors de l'embrasement des magasins à fourrages, l'atmosphère était calme et le soleil brillait dans toute sa splendeur. Une épaisse colonne de fumée s'élevait verticalement à plus de 30 mètres, puis se couchait vers le sud, et s'étendait sans presque perdre de sa densité jusqu'à 12 kilomètres de Saumur. Les habitants de Verrie, Dénezé, Meigné, couraient dans les bois pour découvrir le foyer de l'incendie.

NOS DÉPUTÉS

A propos du discours de M. Eugène Berger, député de Maine-et-Loire, que nous avons publié hier, on lit dans le Petit Courrier :

M. Berger a traité spécialement la question du sous-secrétariat d'Etat au ministère de l'intérieur, avec une compétence et une supériorité, qui, malgré les interruptions incessantes de la gauche, lui ont valu un grand et légitime succès.

Nous regrettons vivement que l'exiguïté de notre format nous oblige à pratiquer de trop larges coupures dans ce remarquable discours. Les parties que nous reproduisons méritent néanmoins pour permettre d'apprécier avec quelle logique pressante, irréfutable, et en même temps avec quelle finesse et quel tact l'orateur a démontré la parfaite inutilité du sous-secrétariat d'Etat à l'intérieur.

M. Fairé, de son côté, dit le même journal, proposait une réduction sur le traitement des préfets : sujet brûlant. Son discours est un pur chef-d'œuvre de vérité, de bon sens et d'exquise ironie.

D'accord entre les ministres de l'instruction publique et de la guerre, les jeunes gens appartenant à la classe de 1886, qui au-

raient quitté l'enseignement après avoir contracté un premier engagement décennal, pourront en souscrire un nouveau avant l'époque du tirage au sort, c'est-à-dire avant le 15 janvier prochain.

ANGERS. — Nous croyons savoir, dit le Ralliement, que la représentation organisée par M. Neveu, pour le 15 décembre et au profit des inondés, sera des plus attrayantes. On parle d'une brillante reprise du Toréador, d'une comédie inédite et d'intermèdes variés.

La presse tourangelle, qui s'est formée en comité pour organiser à Tours une représentation semblable, a demandé le concours de M. Neveu. Ce concours est assuré à nos confrères que nous félicitons de leur heureuse initiative.

On annonce comme devant avoir lieu très prochainement, dit la Petite France, le mariage de M. Bardou, le nouveau préfet de Maine-et-Loire.

On annonce le prochain mariage du comte Albert de Curel, lieutenant au 6^e régiment de cuirassiers, avec M^{lle} Anne de Darfort de Civrac.

UN ABONNEMENT A BON MARCHÉ

Nous lisons dans le Courrier de la Creuse :

« Il y a deux ans, à Tours, le père d'un jeune conscrit sollicita la protection de M. Wilson, afin que son fils fût exempté du service militaire. La réponse, envoyée en franchise, ne se fit pas attendre. M. Gendre promettait de s'occuper de l'affaire, et prévenait en même temps le père du jeune homme qu'il l'abonnait à la Petite France.

Le marché étant ainsi conclu, le conscrit, à la révision, fut déclaré impropre au service.

L'abonnement n'était pas, on le voit, payé trop cher. »

Un bon point au département de l'Indre. La session des assises que devait présider M. Bonabeau, conseiller à la cour de Bourges, n'aura pas lieu, faute de criminels à juger. Heureux département !

LE VINAGE ET L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

L'Académie de médecine vient de terminer la discussion sur le vinage. Elle a adopté, à l'unanimité, les conclusions suivantes :

L'Académie, se plaçant au point de vue de l'hygiène, déclare :

1^o Le vinage ou l'alcoolisation des vins à l'aide d'alcool pur et ne dépassant pas deux degrés, peut être toléré. Mais en dehors de ces conditions il doit être absolument interdit ;

2^o Le vinage n'est pas seulement dangereux par la quantité et souvent la mauvaise qualité de l'alcool qu'il ajoute au vin, mais encore parce qu'il permet de pratiquer le mouillage qui est à la fois une fraude et une falsification ;

3^o Les alcools dits supérieurs augmentant considérablement les dangers des eaux-de-vie et liqueurs, il y a lieu d'exiger que les alcools destinés à la fabrication de ces produits soient complètement purs.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 6 Décembre.

Table with 3 columns: Location, Froment, Avoine. Rows include Angers, Saumur, Baugé, Segré, Beaupreau, Montfaucon, Montrevaux, Chemillé, Champloceaux, St-Flor-le-Vieil, Cholet, Vihiers, Brissac, Chalonnès, Doné, Nantes, blés américains.

Les bons blés français valent de 19 50 à 20 25 les 100 kilos.

Les bons remèdes sont très imités et contrefaits. Les nombreux clients des Grains de Santé du Dr Franck savent bien les reconnaître à l'étiquette en 4 couleurs.

M. Douesnel — ÉPICERIE CENTRALE — informe ses nombreux clients qu'il vient de mettre en vente de la Morue d'Islande (pêche nouvelle), aux prix de 0 fr.

55 la 1/2 kilog. par Morue entière, et 0 fr. 60 c. au détail. — Filets de Morue, 1 fr. le 1/2 kilog.

ÉTRENNES 1887

La Librairie Abel Pilon (A. LE VASSEUR ET C^{ie}), 33, rue de Fleurus, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 francs par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris : Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés ; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 9 décembre,

MIREILLE, opéra en 3 actes et 4 tableaux.

Troisième représentation de

Les NOCES de M^{lle} LORIQUEU, comédie nouvelle en 3 actes, par M. Grenet-Dancourt.

Cette dernière pièce a obtenu mardi un succès considérable.

Le plus nutritif des aliments

Aujourd'hui, où l'on attache avec raison tant d'importance aux propriétés nutritives des aliments, on ne se contente plus, même pour leur préparation, des anciens extraits ou jus de viande et l'on se sert de Peptones de viande. Ce qui rend ces produits incontestablement supérieurs, c'est qu'ils ne contiennent pas seulement les sels de la viande, mais qu'ils en renferment tous les sucs nutritifs. Les meilleures Peptones de viande, celles qui ont la plus grande valeur nutritive et se prêtent le mieux aux usages culinaires, sont les Peptones de viande du Dr Kochs. Elles ont été reconnues pour le plus nutritif et le plus digestible des aliments par le jury international d'hygiénistes et de médecins qui leur a décerné le diplôme d'honneur à la dernière exposition d'Anvers.

La Compagnie Française d'Alimentation (48, rue des Petites-Écuries, à Paris) s'est assurée pour la France l'importation de ces Peptones. C'est dire que chacun pourra s'en procurer dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et de comestibles.

BOURSE DE PARIS

DU 8 DÉCEMBRE 1886.

Table with 2 columns: Rente, Value. Rows include Rente 3 0/0, Rente 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0 (nouvelle), Rente 4 1/2, Rente 4 1/2 (nouvelle).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e E. SOLOMAN, docteur en droit, avoué à Tours ; de M^e CHAUVIN, notaire à Tours, rue de l'Intendance et de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire), commis pour la vente.

A VENDRE PAR ADJUDICATION EN 48 LOTS BÂTIMENTS Terres, Prés, VIGNES ET JARDINS

Communes de Varennes-sous-Montsoreau, Chouzé-sur-Loire et de la Breille, dépendant de la succession bénéficiaire de M. Albert-Georges-Clément ROUSSE, et par suite appartenant à Jeanne-Lucie ROUSSE, sa fille mineure.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, près Saumur, le dimanche 2 janvier 1887, à midi, pour être continuée, si besoin est le DIMANCHE 9 JANVIER, même heure.

Aux requêtes, poursuites et diligences de M^{lle} Adrienne-Blanche Huet, veuve de M. Albert-Georges-Clément ROUSSE, propriétaire, demeurant au château de Joué-lès-Tours, la dite dame demeurant maintenant à Tours, rue d'Entreagues, n^o 82 ;

Agissant comme tutrice naturelle et légale de Jeanne-Lucie Rousse, sa fille mineure, héritière bénéficiaire de feu M. Rousse, son père ;

Poursuivante, ayant pour avoué M^e Eugène SOLOMAN, docteur en droit, avoué près le tribunal civil de première instance de Tours, demeurant à Tours, rue Marceau, n^o 50 ; En présence de M. Louis-Marie Bouilly, propriétaire, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau ; En sa qualité de subrogé-tuteur de ladite mineure Rousse ; Ou lui dûment appelé ; En vertu et en exécution :

1^o D'une délibération du conseil de famille de ladite mineure Rousse, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Tours-sud, le 10 juillet 1886, enregistrée ; 2^o D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Tours, le 11 août 1886, sur requête présentée par M^{me} veuve Rousse, ses qualités, et sur les conclusions du ministère public, ledit jugement portant homologation de la délibération sus-datée du conseil de famille de la mineure Rousse et dûment enregistré ;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, procédé, le dimanche 2 janvier 1886, à midi, avec continuation au dimanche 9 du même mois de janvier, s'il en est besoin, en l'étude et par le ministère de M^e Breton, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, commis ad hoc, à la vente par adjudication et aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, de divers immeubles, sis communes de Varennes-sous-Montsoreau et de la Breille, canton et arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire, et commune de Chouzé-sur-Loire, canton de Bourgueil, arrondissement de Chinon, département d'Indre-et-Loire, dépendant de la succession bénéficiaire de mondit feu sieur Rousse, et par suite appartenant à ladite mineure Rousse, et dont la désignation suit :

DÉSIGNATION Des BIENS à VENDRE

§ 1. — Biens non affermés

1^{er} Lot. Un morceau de terre, situé à la Motte, commune de Varennes, contenant 10 ares 40 centiares, n^o 518, section E du cadastre, joignant d'un côté, Armand Beauflis, d'un autre côté Papot et, d'une autre part, la rue de la Motte. Mise à prix..... 400 fr.

2^e Lot. Une parcelle de terre, située à Gaure, commune de Varennes, sur laquelle existe un petit pavillon, portée au cadastre sous le numéro 1,034, section D, pour une contenance superficielle de 14 ares 70 centiares, et joignant d'un côté la rue, et d'un autre côté M. Porcher. Mise à prix..... 500 fr.

3^e Lot. Une petite Chambre avec terrain, le tout se tenant, situé au bourg de la commune de la Breille, au lieu dit le Vau-de-Chevrière, d'une contenance superficielle de 12 ares environ. Mise à prix..... 300 fr.

§ 2. — Immeuble exploité par le sieur Verneau-Cadier.

4^e Lot. Un morceau de pré, situé aux Penats, au lieu dit les Prés-de-Candes, commune de Varennes, porté au cadastre sous le numéro 521, section C, pour une contenance de 6 ares, joignant au nord, Millerand-Breton, au midi Lamoureux, au levant la rue du Saul. Mise à prix..... 1,200 fr.

§ 3. — Immeubles affermés à M. Robineau-Mignon.

5^e Lot. Un morceau de terre, situé aux Penats, lieu dit les Prés-Grolles, commune de Varennes, porté au cadastre sous les numéros 1014 et

1015, section A, pour une contenance de 44 ares 45 centiares et joignant : au levant, Ribot ; au midi, la veuve Milsonneau ; au couchant, Barlouis et au nord, la Tourde. Mise à prix..... 1,000 fr.

6^e Lot. Une parcelle de terre, située à la Ligne, ou Montauron, commune de Varennes, portée au cadastre sous le numéro 435, section C, pour une contenance de 9 ares 80 centiares, et joignant : au levant, veuve Halloin ; au midi, la Tourde ; au couchant, Moussard-Claire, et au nord un chemin. Mise à prix..... 400 fr.

7^e Lot. Un morceau de terre, situé au Champ-Harpin, près l'Ouche-Huet, commune de Varennes, porté au cadastre, sous le numéro 244, section C, pour une contenance de 30 ares 15 centiares, et joignant : au levant, Gallé-Massé ; au midi, le chemin ; au couchant, Louet, et au nord M. Demoullin. Mise à prix..... 1,000 fr.

8^e Lot. Une parcelle de terre, située au Motay, commune de Varennes, portée au cadastre sous le numéro 192, section C, pour une contenance de 9 ares 70 centiares, joignant : au levant, Gadier ; au midi, une charrière d'exploitation ; au nord, Pichard, fossé courant entre, et au couchant M^{me} veuve Hervé. Mise à prix..... 400 fr.

9^e Lot. Un morceau de terre situé aux Carrés-Renault près le Motay, commune de Varennes, porté au cadastre sous les n^{os} 369 et 369 bis section C, pour une contenance de 17 ares 60 centiares, et joignant : au levant Chaplais et autres, au midi le chemin de Bourgueil, au couchant Dufresne-Allain et au nord un chemin d'exploitation. Mise à prix..... 600 fr.

§ 4. — Immeubles affermés au sieur Xidin

10^e Lot.

Une parcelle de terre, située aux Hauts-Prés, commune de Varennes, portée au cadastre sous le n^o 808, section B, pour une contenance de 30 ares 22 centiares et joignant : au nord Millerand, au midi Sénéchau-Breton, au levant le même et au couchant Pirault. Mise à prix..... 600 fr.

11^e Lot.

Un morceau de terre situé aux Coupées, commune de Varennes, porté au cadastre sous le n^o 189, section B, pour une contenance de 45 ares 90 centiares, joignant : au nord Mercier, au midi un cours d'eau, au levant Armenou et au couchant Louet. Mise à prix..... 900 fr.

12^e Lot.

Un morceau de terre et pré situé aux Grands-Bois, commune de Varennes, porté au cadastre sous le n^o 229 section B, pour une contenance de 25 ares 69 centiares, joignant au nord l'Anthion, au midi un cours d'eau, au levant les représentants de M. Albert Rousse et au couchant M. Amédée Bouilly. Mise à prix..... 500 fr.

§ 5. — Immeuble affermé à M. Robineau-Dubois.

13^e Lot. Un morceau de pré situé aux Grands-Pinats, commune de Varennes, contenant 45 ares 15 centiares, n^o 593, section C du cadastre ; joignant au nord la Tourde ; au levant M. Amédée Bouilly ; au couchant Ribot et autres. Mise à prix..... 1,000 fr.

§ 6. — Immeuble exploité précédemment par M^{me} veuve Samson-David.

14^e Lot.

Un morceau de terre situé aux Prés-Grolles, faisant hache du côté du couchant, commune de Varennes, porté au cadastre sous le n^o 1,026, section A pour une contenance de 61 ares 75 centiares, et joignant : au le-

